

Méthodologie

Production des IAA

en 2008

Enquêtes de branches

Cette publication rassemble la plupart des données statistiques disponibles sur la production des industries agricoles et alimentaires tant au niveau national que régional lorsque le secret statistique peut être respecté. Sont publiées les données de production concernant les années 2004 à 2008 ; les données de production commercialisée (Prodcom), quant à elles, portent sur les années 2003 à 2008.

Les résultats présentés tout d'abord sont issus des dépouillements d'enquêtes de production, dites enquêtes de branches, réalisées auprès des entreprises ou des établissements des industries agricoles et alimentaires. La périodicité et le degré d'exhaustivité de leur détail par produit dans les divers domaines d'activité sont cependant variables.

Ces enquêtes sont effectuées sous la responsabilité du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, soit directement par le service de la statistique et de la prospective (SSP), soit par les organismes professionnels agréés pour l'exécution des enquêtes industrielles obligatoires approuvées par

le conseil national de l'information statistique, soit encore par des organismes non agréés. Les organismes agréés travaillent sur la base d'enquêtes obligatoires coordonnées par l'administration dont les questionnaires reçoivent chaque année un visa de l'Insee et du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Les données peuvent également provenir de bureaux interprofessionnels (bureau national interprofessionnel du cognac par exemple).

Pour leur part les statistiques de production industrielle élaborées dans le cadre du règlement européen Prodcom (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE) - règlement

Méthodologie

n° 3924 du 19 décembre 1991 - fournissent les quantités et les valeurs annuelles correspondant à la production commercialisée de l'ensemble des produits fabriqués par les industries agricoles et alimentaires. Ces données harmonisées sont directement comparables avec celles disponibles pour les autres des pays de l'Union européenne et accessible sur le site <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/themes>.

Sont interrogées dans le cadre du règlement européen les entreprises (exceptionnellement l'établissement) occupant au moins vingt salariés et qui fabriquent physiquement les produits figurant sur la liste Prodcum. Toutefois, pour garantir la couverture de 90 % de

l'ensemble de chaque classe à quatre chiffres de la Nace imposée par le règlement, l'enquête doit, dans bien des cas, aller au-delà et inclure tous les producteurs quelle que soit la nature de l'entreprise.

L'enquête Prodcum concerne une liste officielle de produits. Les variables à renseigner - **quantité physique et valeur** – sont les ventes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national métropolitain et les Dom (Tom exclus) au cours de l'année civile, quelle que soit l'année de fabrication.

Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement.

La valeur est calculée sur la base du prix de vente départ usine et comprend le coût du conditionnement (même facturé séparément).

Sont déduits de la valeur des produits correspondants les rabais, remises et ristournes accordés s'ils viennent en déduction du chiffre d'affaires fiscal.

Ne sont pas compris :

- la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les éventuelles taxes spécifiques de consommation (droits sur les alcools, spiritueux et tabac),
- les frais de transport facturés séparément,
- les éventuelles restitutions à l'exportation.

Secret statistique

La diffusion des données agrégées est soumise à des règles de confidentialité : chaque donnée cumulée doit correspondre à au moins trois unités statistiques et aucune de ces unités ne doit représenter plus de 85 % du total.

Un résultat peut correspondre à l'agrégation des données provenant de plusieurs enquêtes. Si l'une de ces sources est en secret, et dans le cas où les résultats des autres sources représentent plus de 90 % du champ à couvrir pour le produit, les données publiées ne concernent que les sources non couvertes par le secret.